

## **20240607 Mediacités**

<https://www.mediacity.fr/enquete/lille/2024/06/06/dans-le-nord-laccueil-indigne-des-mineurs-etrangers/>

### **Dans le Nord, l'accueil indigne des mineurs étrangers**

*Le conseil départemental du Nord assume depuis huit ans de dépenser trois fois moins d'argent pour un mineur étranger que pour un mineur français. D'où un manque criant de moyens qui s'accompagnent de conditions d'hébergement parfois scandaleuses et d'un défaut d'encadrement des enfants très inquiétant.*



Le 15 avril dernier, des mineurs isolés en attente de confirmation de leur minorité manifestaient à Lille. Mais leur prise en charge une fois ordonnée par la justice s'effectue dans des conditions très précaires. Photo : Radio France/Maxppp

Un plafond éventré menaçant de s'effondrer à tout moment. Des sanitaires dont l'hygiène est plus que douteuse. D'aucuns s'étonneraient que de telles conditions de logement soient admises pour accueillir des mineurs. C'est pourtant bien le cas dans la métropole lilloise où les mineurs étrangers, confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) du Département du Nord, vivent dans des conditions alarmantes.

Certains sont logés en foyer, d'autres en appartement ou en maison. À l'exception de rares associations propriétaires des logements d'accueil, la plupart louent des maisons à des propriétaires privés dans un contexte de précarité du logement social... et parfois même à des marchands de sommeil.



Dans la métropole lilloise, de jeunes mineurs vivent dans une maison qui menace de s'effondrer et dont les sanitaires sont dans un état déplorable. Photos : DR.



Contrairement aux enfants français confiés à l'ASE, les mineurs non accompagnés (MNA) ne disposent pas d'une maîtresse de maison, c'est-à-dire d'un adulte employé, responsable des tâches quotidiennes.

Lahcen\*, jeune adulte, se souvient parfaitement de ce moment de sa vie. Arrivé à 15 ans en France, il passe quelques mois dans un campement de fortune avant que sa minorité ne soit confirmée. « J'ai ensuite vécu dans un foyer puis dans une maison, raconte-t-il. C'était très difficile, on était trois par chambre. On était seuls, on essayait de se faire à manger et on parlait peu car j'étais le seul francophone. » Il raconte le manque d'entretien, une maison qui

s'effrite et les tensions qui règnent. Mais, malgré tout cela, il préfère « dormir dans une maison pourrie, c'est toujours mieux que dehors. »



Dans ces maisons servant à héberger des mineurs étrangers non accompagnés, les conditions de couchage sont sommaires et le mobilier très fatigué. Photos : DR



### **« Comment peut-on traiter des enfants ainsi ? »**

On connaissait les difficultés des mineurs dont la minorité n'est pas reconnue ou en attente de confirmation. Mais ceux reconnus mineurs et pris en charge par le système, c'est-à-dire le Département, ne mènent pas pour autant la vie de château. Le Nord est le département qui accueille le plus de mineurs étrangers en France. En 2023, 765 MNA lui ont été confiés sur décision de justice. Selon l'association Utopia 56, 140 jeunes en attente de reconnaissance dorment à la rue sur le territoire de la métropole lilloise.

« Après avoir fui la guerre pour certains, les Talibans pour d'autres, la pauvreté ; après avoir vécu l'enfer pour arriver jusqu'à nous – certains ont même été violés -, on n'est pas capable de les accueillir dignement, s'insurge Maxime\*, éducateur spécialisé qui travaille auprès d'eux. Comment dans le pays des droits de l'Homme, peut-on traiter des enfants ainsi ? »

L'ASE dans le Nord défraie régulièrement la chronique. Entre enfants restés chez eux malgré une décision de placement du juge, et ceux envoyés dans des hôtels, la situation inquiète les professionnels depuis maintenant plusieurs années. Les places sont peu nombreuses et les professionnels frôlent le burn-out. « Il y a une sorte de chape de plomb sur la question de la prise en charge des enfants confiés à l'ASE, dénonce Olivier Treneul, représentant syndical Sud au Département. La plupart des contrats sont précaires et les bonnes volontés s'essoufflent. »

Pour Maxime, la goutte de trop est la perte de sens. « Entre ce qui est écrit sur le papier, les discours du Département et la réalité du terrain, il n'y a pas un mais deux mondes, explique-t-il. C'est effarant ce décalage entre nos missions et les moyens qu'on nous donne pour les réaliser. C'est à nous, éducateurs, de faire les demandes de titre de séjour car le département ne le fait pas. Il se déresponsabilise ainsi alors que pour les jeunes Français, c'est bien lui qui s'occupe des tâches administratives. »

### **Trois fois moins d'argent pour les enfants étrangers**

Car tous les mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance ne disposent pas des mêmes droits. En effet, une enveloppe budgétaire est donnée pour chaque enfant. Dans le jargon, cela s'appelle le prix de journée. « Pour un enfant non étranger, ce prix avoisine les 150 euros. Mais pour un enfant étranger non accompagné, il tombe à une soixantaine d'euros. Il y a une volonté ancienne de ne pas traiter tous les enfants de la même manière », relate Olivier Treneul.

Ce prix de journée comprend l'ensemble des coûts liés à la prise en charge du jeune, que ce soit les frais d'hébergement, les frais de la structure ou les salaires des personnels. Dans le Nord, il est d'environ 63 euros par mineur étranger. A titre de comparaison, en Seine-Saint-Denis, il était de près de 90 euros en 2023 et d'environ 85 euros dans le Pas-de-Calais.

### **« C'est une manière de discriminer légalement » »**

Jusqu'en 2016, dans le Nord, tous les enfants confiés à l'ASE, quelle que soit leur nationalité, bénéficiaient du même traitement. Mais lorsque le Département, longtemps dirigé par les socialistes, bascule à droite avec à sa tête Jean-René Lecerf, une distinction s'opère alors selon l'origine. « C'est une manière de discriminer légalement, estime Pascal\*, responsable d'équipe dans une structure d'accueil de la métropole. Lecerf a exigé un accompagnement différencié des jeunes étrangers isolés en divisant le prix de journée par trois. »

Une des conséquences directes est un budget moindre pour le recrutement des équipes. Pascal tourne en effectif réduit, « ce qui épuise les gens », souligne-t-il. Mais ce qui révolte Maxime, ce sont les conséquences sur les jeunes. « Ces gamins n'ont pas accès aux loisirs ou aux vacances. Il n'y a aucun budget pour créer du lien social. La seule chose qui leur est permise, c'est de travailler et encore dans les métiers en tension. »

En 2020, l'association InfoMie recense les appels à projets concernant des structures d'hébergement de MNA. Elle précise en préambule : « Évidemment, plus le prix journée est bas, plus le poste concernant les frais de fonctionnement et l'accompagnement social et éducatif (salaires du personnel) sera réduit, et plus l'équipe éducative sera réduite. »

La même année, c'est au tour de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) de dresser le même constat. Dans son rapport de 2020 concernant l'accueil de mineurs protégés dans des structures, elle s'inquiète : « De tels tarifs interrogent *a minima* sur l'intensité et le contenu socio-éducatif du suivi des jeunes accueillis dans ces conditions. »

## **Pas de technicien pour entretenir les logements**

Les structures d'accueil peinent à assurer leurs missions. « On est censé faire intervenir un technicien dans les logements pour les entretenir mais on n'a pas le budget, illustre Pascal. Dernièrement, on n'a même dû arrêter les séances avec la psychologue pour diminuer les coûts alors que certains jeunes ont vécu de terribles traumatismes. » C'est pour cette raison qu'un cadre d'une structure d'accueil jongle parfois de façon illégale avec le budget destiné aux enfants français pour combler les manques.

« « Voir des petits privés de droits me pince le cœur. Très souvent, je n'ai pas envie d'aller travailler mais je me force » »

Une situation douloureuse pour les travailleurs sociaux. Salima\*, qui a rejoint un service MNA en janvier en tant qu'éducatrice, parle d'un système « atroce ». « Voir des petits privés de droits me pince le cœur, confie-t-elle. Très souvent, je n'ai pas envie d'aller travailler mais je me force. Nous ne sommes pas assez alors on se relaie pour que chaque jeune ait toujours un référent même s'il ne lui est pas attribué. »

Cela a d'ailleurs créé un fort sentiment d'insécurité chez Lahcen. « C'est difficile de ne pas avoir de référent, se plaint-il. Quand on en change souvent, on n'est proche de personne et on n'a pas envie de se confier. Alors, on reste seul avec nos problèmes. »

Une situation que l'élue départementale d'opposition écologiste Stéphanie Bocquet qualifie de « dramatique ». « Ces jeunes sont trop souvent invisibilisés, cachés, expulsés, poursuit-elle. C'est l'ensemble de la politique de la protection de l'enfance qu'il faut revoir. Les instances ne peuvent plus se rejeter la balle indéfiniment, qu'il s'agisse des mairies, de la MEL, du département ou de la préfecture. »

## **Hôtels inadaptés**

Ces manquements, le syndicat Sud les dénonce régulièrement, soutenu dernièrement par des juges et des avocats. « Les MNA s'inscrivent dans les difficultés générales de l'ASE dans le Nord. Entre 2015 et 2018, le Département a fermé 700 places en foyer alors qu'en parallèle, les besoins ont augmenté. Et depuis peu, on a vu des enfants confiés à des hôtels gérés par une association qui n'a aucune formation en protection de l'enfance », rappelle Olivier Treneul.

Lorsque des jeunes étrangers isolés sont mis à l'abri, en attendant une place en foyer ou en attendant la confirmation de leur âge, ils se retrouvent parfois dans ces hôtels. « J'y suis allé récupérer un jeune et aucun éducateur n'était sur place, se souvient Pascal. L'endroit était insalubre et c'est un agent de sécurité qui a signé les papiers. »

Écœuré par ce « naufrage », il impute la responsabilité au Conseil départemental. « Lorsque Lecerf arrive en 2016, le département est au bord de la faillite avec une menace de mise sous tutelle. Les économies ont clairement été faites sur le social avec notamment la fermeture des clubs de prévention, la diminution de places d'accueil, la diminution de la prise en charge financière et la mise en place, en décembre 2016, des Groupements de coopération sociale et médico-sociale, les GCSMS », rappelle-t-il.

## **Structure de gestion opaque**

Il s'agit d'un dispositif, expérimental au départ, auquel le Département a choisi de déléguer la gestion des mineurs étrangers non accompagnés. Les plus grosses associations de la métropole – la SpRene, l'Epdsae et l'Afeji, rejoints depuis par le Gap et la Sauvegarde du Nord – se sont ainsi réunis au sein d'un groupement baptisé Trajet, représentant une capacité totale de 800 places d'hébergement. Conséquence, le Conseil départemental n'a donc plus qu'un seul interlocuteur à qui il verse une dotation (13,5 millions d'euros en 2022).

Mais un an à peine après sa création, le dispositif Trajet affichait déjà un déficit de près de 700 000 euros. Quelques syndicats des associations membres demandent alors des comptes. « Contrairement à la loi, le montage juridique du GCSMS ne permet à aucun élu des associations membres de demander un audit », proteste un ancien chef de service. En 2018, le directeur de Trajet est remercié pour un « défaut d'alerte » et un « défaut de gestion », selon le compte rendu du Comité social et économique d'une des associations membres que Mediacités a pu consulter.

Six ans plus tard, la gestion du système pose toujours problème. « C'est une sorte de structure opaque qui reçoit l'ensemble des financements et qui les redistribue ensuite, affirme Pascal. On ne sait pas réellement le montant du budget dont on dispose. Cela nous empêche de recruter et de mettre en place des projets », explique-t-il.

## **Sorties sèches à 18 ans et 3 mois**

À titre d'exemple, une structure accueillant des mineurs non accompagnés tourne en moyenne avec 9 éducateurs pour 65 jeunes quand une structure accueillant des jeunes Français emploie 9 éducateurs pour 20 jeunes. Des difficultés qui poussent certaines associations à recentrer leurs activités.

Ainsi, l'Afeji a quitté le dispositif Trajet l'année dernière et n'accueille plus de mineurs étrangers sur la métropole lilloise. La SpRene a également failli fermer son service le mois dernier mais se donne un sursis. Les équipes savent que désormais la poursuite de leur mission est soumise à conditions. Elles doivent tourner en effectif réduit, sans possibilité de remplacer les arrêts maladie et en actant le fait que les jeunes devront obligatoirement quitter les lieux à 18 ans et 3 mois.

Pourtant, la loi Taquet de 2022 interdit les sorties sèches à la majorité et les placements à l'hôtel.

« Pour pouvoir bénéficier d'une enveloppe plus importante, Trajet nous impose d'avoir un taux de remplissage maximale de mineurs. Ce qui veut dire de se débarrasser des majeurs. Le pire, c'est que nous n'avons aucune idée du montant de cette enveloppe », explique encore Pascal.

C'est cette opacité qui a poussé Kaddour Qassid, référent départemental et coordinateur des groupes locaux de l'association anti-corruption Anticor, à interpeller le département. « Ce manque de transparence interroge. Ce GCSMS ne permet pas le contrôle de l'argent public », estime-t-il.

Saisi d'un signalement concernant la prise en charge des MNA, il a fait une première alerte au département, restée sans réponse. Dans un courrier adressé le 5 juin à Christian Poiret, président du département, il lui rappelle qu'il est le garant de tous les enfants confiés à l'ASE et lui demande de contrôler davantage les fonds alloués à l'ensemble des associations de la protection de l'enfance.

Contacté, le Département n'a pas donné suite à nos sollicitations.

*\*Le prénom a été modifié.*